

également constater que leur expérience des affaires se reflète dans les projets de loi dont ils saisissent la Chambre.

Nous avons eu une campagne électorale en 1979 et une autre en 1980 au cours desquelles les députés d'en face se sont engagés à proposer à la Chambre des projets de loi qui remédieraient aux problèmes qu'éprouvent aujourd'hui les petits exploitants canadiens.

Au cours de ces campagnes électorales ils se sont engagés envers la population canadienne à présenter des mesures législatives qui auraient pour effet de restreindre la croissance du gouvernement et d'accroître les revenus de l'État afin de les consacrer à des objectifs de bien-être social et de planification sociale tout en réduisant les dépenses de la bureaucratie gouvernementale. En déposant le Bill C-54, les libéraux cherchent en fait à accroître les revenus de l'État pour défrayer la hausse du coût de fonctionnement de sa bureaucratie et les hausses de ses frais généraux. Le gouvernement continue de dépenser chaque année par le biais de hausses fiscales et de bills tels que le bill C-54, 25 p. 100 de plus qu'il ne perçoit.

Il est indéniable que les députés d'en face croient au système de la libre entreprise. Ils croient tout comme nous que la loi du marché s'exerce pleinement lorsque le gouvernement n'intervient pas et se contente de créer une atmosphère lui permettant de jouer sans subir d'ingérences constantes de sa part. Ils ont laissé la croissance de l'État dépasser celle du produit national brut. Ils avaient promis aux Canadiens de ne pas le faire. Maintenant qu'ils ont renié leur promesse et ont accru la taille et le coût du gouvernement, il ne leur reste plus qu'à présenter un bill comme le bill C-54 qui aura à son tour pour effet d'accroître les revenus grâce à une hausse de l'imposition afin de couvrir les coûts de fonctionnement de l'État.

Je ne siège pas aux Communes depuis aussi longtemps que l'orateur précédent. Il a 13 questions à soulever à propos de ce projet de loi que nous étudions en comité plénier. Je n'en ai que 11. J'essaierai d'en aborder une à moitié dans les quelques minutes qu'il me reste.

Supposons qu'un petit commerçant se réfère à la page 28 de ce projet de loi pour calculer son impôt, page où il est question de la déduction de 3 p. 100 pour inventaire de fin d'exercice. Quand on a instauré cette déduction, les taux d'intérêt s'élevaient à 6 ou 7 p. 100 et le taux d'inflation n'était guère plus élevé.

Que s'est-il passé depuis lors? Le taux d'inflation dépasse maintenant les 11 p. 100 et les taux d'intérêt sur les prêts aux petites entreprises sont supérieurs à 20 p. 100, même quand le prêteur est un organisme public. Par conséquent, la déduction de 3 p. 100 pour inventaire dont il est question à la page 28 du bill est absolument insuffisante. Ce commerçant n'arrivera jamais à couvrir ses frais d'inventaire de fin d'exercice avec cette déduction de 3 p. 100 qui a pourtant été instaurée pour le protéger contre les méfaits de l'inflation.

J'aimerais que le ministre des Finances me dise si, lors de la révision du bill, il compte augmenter de plus de 3 p. 100—augmentation insignifiante—l'allocation d'inventaire, afin de compenser les effets de l'inflation et de tenir compte du fait qu'au cours des 60 derniers jours, à la suite de la présentation, le 28 octobre dernier, du budget par le gouvernement libéral, les taux d'intérêt ont progressé de 39 p. 100 et le cours du dollar n'a jamais été aussi bas en 47 ans.

L'ajournement

Le ministre de l'Industrie et du Commerce qui siège à la Chambre n'a pas changé. C'est lui qui avait promis de donner sa démission si les taux d'intérêt dépassaient 14 p. 100. Les taux d'intérêt ont dépassé 14 p. 100, mais le ministre n'a pas tenu sa promesse. C'est un ministre bien peu consciencieux et qui de plus ne tient pas ses promesses.

J'aimerais passer à un autre point, si le temps me le permet. Sinon, j'interviendrai une autre fois.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE TRANSPORT AÉRIEN—LE PROJET DE SERVICE AÉRIEN ENTRE OTTAWA ET NEW YORK

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le 20 janvier 1981, j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Pepin). Essentiellement, la question traitait de la nécessité d'établir le plus tôt possible une liaison aérienne directe et quotidienne entre l'aéroport international d'Ottawa et la ville de New York à l'usage des hommes d'affaires ou des touristes. La question se pose pour deux raisons. Premièrement, il semble qu'il s'écoulera beaucoup de temps avant que la Commission canadienne des transports et la Federal Communications Commission aux États-Unis ne règlent le litige. Un porte-parole du ministère des Transports a dit que les démarches aux États-Unis prendraient un an et demi, ce qui me semble-t-il un très long délai. Deuxièmement, Air Canada, pour une raison qui ne saute pas aux yeux en ce qui concerne le service aux voyageurs, s'est opposée à la demande présentée par deux transporteurs canadiens concurrents, First Air et Air Atonabee.

Vous pourriez me demander, monsieur l'Orateur, pourquoi ce service est devenu nécessaire. Depuis des années, on croit de plus en plus dans la région de la Capitale nationale en la nécessité de créer un éventail d'emplois diversifiés qui seraient à la portée des gens qui habitent la région, surtout pour les jeunes qui terminent leurs études, et aussi pour assurer de meilleures recettes fiscales aux municipalités et aux gouvernements locaux en général. On a constaté que de plus en plus, la région devenait dépendante de la présence fédérale, une tendance qu'on ne peut nier, et que par suite des politiques d'austérité, la croissance de l'emploi dans la Fonction publique fédérale ne peut être illimitée.

Cependant, d'autres facteurs entrent maintenant en ligne de compte. De nombreuses entreprises employant une technologie de pointe se sont implantées dans le milieu économique de la région Ottawa-Carleton. Les villes de Kanata et de Nepean deviennent lentement mais sûrement des centres de haute technologie. Certains sont d'avis que les différents paliers de gouvernement devraient encourager par tous les moyens d'autres industries à venir s'établir dans la région. Des rencontres ont eu lieu entre des représentants des villes de Kanata et de Nepean, des représentants des cantons d'Osgoode, Rideau, Gloucester, et des chambres de commerce de la région. Toutes